

MODALITÉS DU PROGRAMME CHARGEFORWARD

Dernière mise à jour : 7 août 2026

Les présentes modalités du programme ChargeForward (les « modalités ») s'appliquent au programme ChargeForward (le « programme ») dans les territoires admissibles, et s'appliquent à vous si vous êtes titulaire d'un compte de service et que vous décidez de participer au programme. En vous inscrivant à un programme ou en utilisant nos services ChargeForward, vous acceptez les présentes modalités. Si vous êtes conducteur de BMW, les présentes modalités sont incorporées par renvoi aux modalités de BMW et en font partie intégrante. Si vous êtes conducteur MINI, les présentes modalités sont incorporées par renvoi aux modalités de MINI et en font partie intégrante. Les modalités définies qui ne sont pas autrement définies dans les présentes modalités ont le sens qui leur est attribué dans les modalités de BMW ou les modalités de MINI, le cas échéant. En ce qui concerne le programme, en cas de conflit entre les présentes modalités et les modalités de BMW ou les modalités de MINI, selon le cas, les présentes modalités ont préséance.

- 1. Admissibilité.** En plus des exigences prévues dans les modalités de BMW ou les modalités de MINI, selon le cas, vous êtes admissible à vous inscrire au programme si vous répondez aux critères suivants. Votre admissibilité à participer au programme ne peut se poursuivre que tant que vous continuez à répondre aux critères suivants :
 - a. Votre compte de service public est un compte d'électricité résidentiel actif, bénéficiant d'une gamme tarifaire résidentielle.
 - b. Votre compte de service est associé à une adresse résidentielle et à un lieu de recharge d'un véhicule électrique admissible BMW ou MINI.
 - c. Vous utilisez pour le programme soit i) un véhicule électrique BMW dont l'année-modèle est 2018 ou plus récent au moment de l'inscription et de la participation au programme, soit ii) un véhicule électrique MINI dont l'année-modèle est 2021 ou plus récent au moment de l'inscription et de la participation au programme.
 - d. Vous conservez un compte BMW ConnectedDrive actif ou un compte MINI Connected lié à votre véhicule admissible.
 - e. Vous nous avisez de tout changement de résidence principale à tout moment pendant le programme.
 - f. Vous nous avisez de tout changement de fournisseur de service public pendant le programme.
 - g. Vous nous autorisez, ainsi que nos fournisseurs de services et les participants au programme, à accéder aux données sur le véhicule et la consommation d'énergie tout au long du programme. Si vous révoquez l'accès à ces données pendant la durée du programme, nous-mêmes, nos fournisseurs de services et nos participants du programme pouvons vous retirer du programme.
 - h. Vous ne participez à aucun autre programme qui entre en conflit avec le présent programme.
 - i. Vous continuez de respecter les conditions applicables des fournisseurs de services ou des autres entités mentionnées ou décrites à l'annexe A – Modalités supplémentaires du programme.
 - j. Vous continuez de vous conformer aux présentes modalités, aux modalités de BMW ou aux modalités de MINI, le cas échéant.
- 2. Mesures incitatives.** Selon les règles actuelles régissant votre participation au programme, nous-mêmes ou un fournisseur de services tiers agissant en notre nom émettons les incitatifs. Vous ne pouvez pas obtenir ces incitatifs par un autre moyen. Vous renoncez à tout autre droit, titre ou avantage (y compris toute valeur pécuniaire) associé à tout crédit environnemental, privilège, compensation, enregistrement ou autre avantage découlant de votre participation, y compris ceux liés à la production d'énergie, à la capacité ou à la gestion de la demande, à la réduction des émissions de carbone, ou à tout autre attribut ou valeur environnementale accordé ou fourni par toute autorité gouvernementale, tout administrateur de programme, tout service public, tout registre, tout organisme de certification ou tout autre groupe.

- 3. Participation.** Vous pouvez utiliser le service ChargeForward sur l'application My BMW ou MINI, selon le cas, pour outrepasser les horaires d'optimisation en fonction des événements de gestion de la demande et des conditions du réseau.
- a. Nous-mêmes, ainsi que nos fournisseurs de services et nos participants au programme, agissons à titre de fournisseur de gestion de la demande (le « FGD »). Vous nous autorisez par les présentes à informer les entités concernées (y compris votre fournisseur d'électricité) que vous nous avez choisis, ainsi que nos fournisseurs de services et nos participants au programme, comme votre FGD. Si vous êtes inscrit à un autre programme de gestion de la demande, qu'il soit offert par un service public ou un tiers, vous devrez vous désinscrire de ce programme afin de pouvoir vous inscrire au programme.
 - b. À titre de FGD, vous nous autorisez, ainsi que nos fournisseurs de services et nos participants au programme, à obtenir vos renseignements sur la consommation d'énergie auprès de votre fournisseur d'électricité. Nous-mêmes, ainsi que nos fournisseurs de services et nos participants au programme, pouvons recueillir, utiliser et divulguer ces renseignements conformément à nos politiques de confidentialité, ce qui peut comprendre, sans s'y limiter, la collecte et la divulgation de renseignements identifiés et dépersonnalisés, y compris les renseignements sur les séances de recharge, les renseignements sur la consommation d'énergie, les renseignements d'identification du véhicule et, au besoin, les renseignements sur la localisation, à des services publics, à des participants au marché de gros de l'énergie, à des agrégateurs, à des organismes gouvernementaux, à des fournisseurs de services et à nos participants au programme, aux fins de l'administration du programme, ainsi que de la vérification, de l'exploitation et du soutien de votre participation au programme. Les renseignements de localisation sont recueillis et divulgués uniquement dans la mesure nécessaire à l'administration du programme. Par la présente, vous nous autorisez à divulguer ces renseignements de la manière décrite ci-dessus. Veuillez consulter la [Politique de confidentialité de BMW](#) et la [Politique de confidentialité de Mini](#) pour en savoir plus.
 - c. Sauf si vous nous en informez autrement à l'avance, dans l'éventualité où vous participez à un programme en conflit, vous nous autorisez à communiquer avec cet autre programme afin de vous en désinscrire, de manière à ce que vous puissiez vous inscrire (ou continuer d'être inscrit) à notre programme.
 - d. Vous nous autorisez à changer de fournisseurs de services à notre seule discrétion, y compris à changer de fournisseurs de gestion de la demande, d'agrégateurs ou d'autres entités selon les territoires, les organismes de réglementation, les services publics ou d'autres entités, et vous nous autorisez à donner à ces entités des consignes que nous jugeons appropriées pour administrer le programme.
- 4. Retenue des incitatifs.** Nous pouvons retenir l'incitatif de participation si nous déterminons, à notre seule discrétion, que vous enfreignez les présentes conditions.
- 5. Coûts.** La participation au programme est gratuite, mais vous êtes responsable de fournir tout l'équipement et les services (y compris la connexion Internet) nécessaires à votre participation au programme.
- 6. Retrait.** Vous pouvez vous retirer du programme en tout temps, sans pénalité financière, par l'intermédiaire du service ChargeForward dans l'application ou sur le site Web My BMW ou MINI, ou en envoyant un courriel à l'adresse customer.service@bmw.ca pour BMW ou customer.service@mini.ca pour MINI.
- 7. Résiliation.** Sauf disposition contraire de la loi, nous pouvons, à notre seule discrétion, suspendre, limiter ou résilier les présentes modalités ou votre participation au programme, y compris en cas de violation des présentes modalités de votre part.

Annexe A – Modalités supplémentaires du programme

ChargeScape. Vous reconnaissez et acceptez que nous puissions faire appel à ChargeScape, LLC à titre de fournisseur de services pour administrer le programme.

Modalités relatives au service public. Des modalités supplémentaires de votre fournisseur d'électricité peuvent s'appliquer. Veuillez consulter votre fournisseur d'électricité pour connaître les modalités supplémentaires applicables.